

Les Journées techniques

ORGANISÉES PAR **Techni.Cités**



Karin Lau - Fotolia.com

Accessibilité des ERP existants... réussir l'objectif 2015

Mardi 5 avril 2011

Montpellier (34)

► Accessibilité des ERP réussir l'objectif 2015



► Programme

Dix ans pour mettre en accessibilité les ERP existants! C'est l'objectif fixé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005. Après l'étape des diagnostics, il faut maintenant programmer les travaux d'amélioration et les réaliser d'ici janvier 2015. S'agissant d'améliorer des bâtiments souvent anciens, de nombreuses difficultés surgissent, les travaux à mettre en œuvre étant parfois accompagnés d'une réorganisation fonctionnelle du service offert afin d'arriver à des coûts supportables par la collectivité. Identifier les points forts de l'après-diagnostic, traiter des difficultés déjà rencontrées ou attendues, partager un argumentaire entre partenaires concernés et identifier des solutions, des modes d'approche, tels sont les objectifs de cette journée technique.

Mardi 5 avril 2011

9 h – 9 h 15

Accueil par **Hélène Mandroux**, maire de Montpellier ou son représentant.

9 h 15 – 9 h 30

Les principales problématiques de l'après-diagnostic par **Michel Janody**, expert accessibilité.

9 h 30 – 10 h

Expérience de la ville de Montpellier suite aux diagnostics
Avec **Magalie Couvert**, adjointe déléguée à l'accessibilité et un responsable technique.

10 h – 10 h 45

Crédibilité des diagnostics
- Comment se réapproprier le travail de diagnostic généralement confié à un prestataire extérieur?
- N'est-il pas préférable parfois de « déplacer l'ERP »?

Avec **Jean-François Castells**, programmiste à la direction de l'éducation de la région Poitou-Charentes.

10 h 45 – 11 h 30

La chaîne de déplacement
- Les conditions de réussite de la chaîne de déplacement et de la gestion de l'inter-domaines transport/voirie – espace public/ bâtiments.
- Comment rapprocher élus et techniciens concernés?

Avec **Sandira Saniel** du CETE de Lyon, département construction aménagement projet.

11 h 30 – 12 h 15

Nécessité et difficultés de faire des choix

- Comment, à l'échelle de tout le patrimoine bâti de la collectivité, traiter simultanément d'accessibilité, d'économies d'énergies, de sécurité des personnes, de remises à niveau diverses ou de simple maintenance?

Avec **Philippe Cottour**, directeur de l'architecture et des bâtiments et **Natacha Carre**, chargée de mission handicap.

- Comment faire accepter aux usagers les choix prioritaires de la collectivité en matière d'accessibilité?

Avec **Jean-François Castells** de la région Poitou-Charentes.

12 h 15 – 14 h

Déjeuner

14 h – 14 h 45

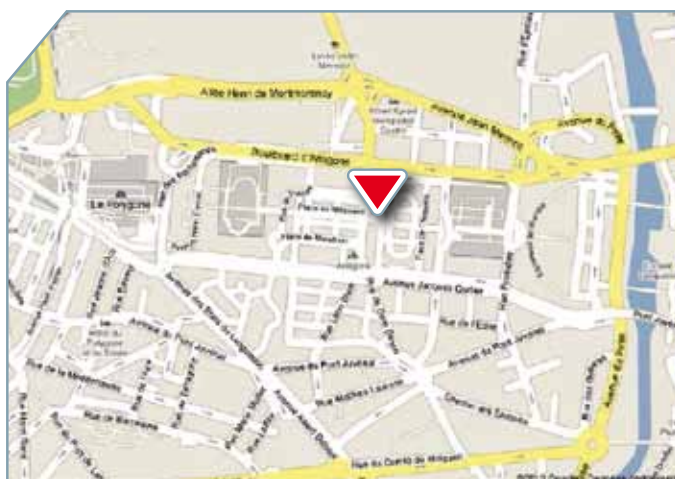
Concertation et dialogue

- Comment conduire une concertation avec les représentants d'usagers handicapés mais aussi avec le personnel des ERP concernés, les DRH, les CHSCT?
- Face à la difficulté de respecter intégralement les règles du neuf, comment engager un dialogue avec ceux qui contrôlent les dossiers de travaux?

► VENIR À LA JOURNÉE TECHNIQUE :

L'accueil se fera à 8 h 30, le mardi 5 avril à la Salle Fernand Pelloutier, Maison des syndicats, Place Zeus, Montpellier (34000).

► Accès



► Par la route

Autoroute A9 : Orange/Narbonne

Autoroute A75 : Clermont-Ferrand/Béziers

À titre indicatif :

Marseille : 170 km ; Lyon : 305 km ; Toulouse : 240 km

► Par avion

Aéroport de Montpellier-Méditerranée

(Tél. : 04 67 20 85 00)

► Par le train

Gare de Montpellier Saint-Roch - Tél. 36 35

www.voyages-sncf.com

Paris/Montpellier : 3 h 20 min

Lyon/Montpellier : 1 h 50 min

Marseille/Montpellier : 1 h 40 min

Toulouse/Montpellier : 1 h 55 min

► En transport en commun

Bus : Linebus 04 67 58 95 00 - Eurolines 04 67 58 57 59

Tramway : Tram 1 arrêt Léon Blum - Tram 2 arrêt place de l'Europe

► Taxis

- Allô Taxi - Tél. : 04 67 81 42 74

- Taxi Bleu du Midi - Tél. : 04 67 03 20 00

- Aéro Taxi Montpellier - Tél. : 06 87 52 42 60

Avec **Séverine Tersinet**, chef de service adjoint, service patrimoine sécurité à la direction architecture immobilier de la ville de Montpellier et **Jean-François Castells** de la région Poitou-Charentes.

14h45 – 16h15

La déficience visuelle

- La malvoyance : de quoi s'agit-il ?

Quelles sont les principales difficultés à résoudre en terme d'accessibilité des ERP ?

Avec **Jacques Fournier** de l'Association Valentin Haüy.

- Présentation de solutions techniques durables et universelles en matière de guidages et de contrastes. Et pour la déficience auditive ?

Avec **Sylvain Denoncin**, directeur de la société EO-EDPS.

16h15 – 17h15

Accessibilité et sécurité incendie

Quelles conséquences pourront avoir les travaux de mise en accessibilité des ERP sur la sécurité incendie ?

Avec le lieutenant-colonel **Philippe Andurand**, qui a conduit le travail de rédaction des modifications des règles de sécurité incendie « ERP ».

17h15 – 17h30

Synthèse de la journée par **Hugo Théron**, journaliste de *Techni.Cités*.

En partenariat avec :



Avec le soutien de :

Bulletin à retourner avant le 29 mars 2011

à Techni.Cités – Nathalie Boillot – BP 215 – 38506 Voiron Cedex

Tél. : 04 76 65 77 77 - Fax : 04 76 65 12 69 - E-mail. : nathalie.boillot@territorial.fr

Accessibilité des ERP existants... réussir l'objectif 2015

▶ **Mardi 5 avril 2011**

Collectivité/organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Participant n° 1 M. M^{me} M^{lle}

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Tél..... Fax.....

E-mail *.....

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Participant n° 2 M. M^{me} M^{lle}

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Tél..... Fax.....

E-mail *.....

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Participant n° 3 M. M^{me} M^{lle}

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Tél..... Fax.....

E-mail *.....

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur.....

Code postal..... Ville.....

(1) Une facture (en 2 exemplaires) sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Date : Cachet et signature :

pendant 1 an!

Techni.Cités

Seul bimensuel de diffusion nationale destiné aux services techniques des collectivités locales (communes, structures intercommunales, départements, régions...).

Deux fois par mois, dans plus de 50 pages de rédactionnel, il traite de l'actualité des services techniques, des évolutions technologiques, des expériences innovantes, de l'actualité juridique, statutaire, réglementaire, des marchés publics...



Offert*
avec votre
inscription

* Un abonnement offert pour une inscription payante

→ Tarif dégressif pour plusieurs inscrits par structure :

- 1 personne : 270 € HT (322,92 € TTC)
- 2 personnes : 500 € HT (598,00 € TTC)
- 3 personnes : 690 € HT (825,24 € TTC)
- collect. - 5 000 hab. : 160 € HT/pers. (191,36 € TTC)

(Ce montant comprend l'ensemble des prestations : repas, conférences-débats, documents et traitement de l'inscription).

Les annulations doivent nous parvenir par courrier ou par fax au plus tard 7 jours avant la date de la manifestation.
À défaut, la facturation sera maintenue.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :
TERRITORIAL SAS
RIB : Caisse d'Épargne Rhône-Alpes
Code Banque : 13825 - Code guichet : 00200
Compte n° 08776443495 - Clé RIB : 51
N° SIRET : 404 926 958 00020
Code APE : 5813Z